

RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00367

Numéro SIREN : 793 623 588

Nom ou dénomination : CHOCO Là THE

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 2835

2018/B/2835
du 10/7/18

CHOCO LA THE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 000 €
SIEGE SOCIAL : 9 RUE SAINTE CATHERINE, 47300 VILLENEUVE SUR LOT
793 623 588 RCS AGEN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -2 271,05 € compte "report à nouveau" s'élevant ainsi à -44 406,88 €.


Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Pascal FRANCES



CHOCO LA THE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 2 000 €
SIEGE SOCIAL : RUE SAINTE CATHERINE
47300 VILLENEUVE SUR LOT
793 623 588 RCS AGEN

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Pour copie certifiée conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CHOCO LÀ THE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 29 872 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 271 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) (Règlement ANC 2016-07).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Formulaire obligatoire (article 362 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CHOCO LÂ THE		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		9 Rue Sainte Catherine 47300 VILLENEUVE SUR LOT				
Numéro SIRET*		7 9 3 6 2 3 5 8 8 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2017		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	8 879	030	4 803	4 076
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044	8 879	048	4 803	4 076
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	15 987	070	15 987
		Autres* (3)	072	7 615	074	7 615
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	2 191	086		2 191
	Charges constatées d'avance *	092	094			
Total II	096	25 795	098		25 795	
Total général (I + II)		110	34 675	112	4 803	29 872
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			2 000	
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131				
	Report à nouveau	134			(42 135)	
	Résultat de l'exercice	136			(2 271)	
	Provisions réglementées	140				
Total I		142			(42 406)	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			4 609	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			58 021	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	922		9 648	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176			72 279	
Total général (I + II + III)		180			29 872	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies Annexes du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS CHOCO LA THE		Néant <input type="checkbox"/>				
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2017				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210	30 567		
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214			
			services*	intracommunautaires	217	218	17 562	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		48 129		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		12 549	
	Variation de stocks (marchandises)*				236		10 135	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		193	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :			242		22 627	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243	60	244	152
	Rémunérations du personnel*				250		2 537	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		216	
	Dotations aux amortissements*				254		1 566	
	Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)				264		49 978		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(1 848)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280			
	Produits exceptionnels	(IV)			290		175	
	Charges financières	(V)			294		87	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		300	511
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)			348			
Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		(2 271)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	2 271	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cfs d'associés				247		330	
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM			248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)			249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990				
		ZFA (44. quatordecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	178
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	2 449	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356				
	Déficits antérieurs reportables : *..... 43 294..... dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	2 449	